



Rapport de la 10^e réunion du Groupe de pilotage des réseaux ruraux européens

Bruxelles, 22 octobre 2018



Session de la matinée

Accueil et introduction	
<p>9h30 – 10h00</p> <p>Accueil et introduction</p> <p>Mario Milouchev, DG AGRI</p>	<p>Le Président souhaite la bienvenue aux participants de la 10^e réunion du Groupe de pilotage, qui est la seconde réunion de gouvernance des réseaux ruraux européens en 2018. Cette journée offre en particulier l'occasion d'examiner les propositions législatives relatives à la PAC après 2020, en mettant l'accent sur les aspects touchant au travail en réseau et à l'innovation. Il s'agit aussi de préparer la 5^e Assemblée des réseaux ruraux, qui se tiendra à Bruxelles le 11 décembre.</p>
Cadre législatif de la PAC	
<p>10h00 – 11h45</p> <p>État des lieux des discussions sur la PAC post-2020</p> <p>Martin Scheele, DG AGRI</p> <p>Q&R</p> <p>Le travail en réseau dans le cadre de la PAC post-2020</p> <p>Helen Williams, DG AGRI</p>	<p>Martin Scheele présente la proposition de la Commission relative à la future PAC. Cette nouvelle proposition consiste à passer du système de respect des règles à un système fondé sur les performances qui rend la politique plus ciblée et moins complexe. De ce fait, le cadre juridique de l'UE contiendra beaucoup moins de détails et permettra davantage de subsidiarité. Dans leurs plans stratégiques pour la PAC, les États membres concevront leurs interventions, prévoiront les budgets respectifs et établiront des objectifs de mise en œuvre en prenant en compte les besoins constatés sur le terrain, d'une part, et les neuf objectifs spécifiques de la PAC qui ont été fixés dans le cadre juridique, d'autre part. Les discussions concernant cette proposition se déroulent et progressent de façon constructive, en particulier au Conseil.</p> <p>La session de questions et réponses qui suit permet de clarifier certains aspects de la proposition. Bien que la proposition évoque des « plans nationaux pour la PAC », des possibilités spécifiques seront prévues pour les États membres régionalisés. Alors que l'évaluation des politiques demande nécessairement plus de temps, le suivi annuel des activités permettra de voir comment celles-ci s'intègrent dans les objectifs à long terme des plans nationaux pour la PAC. La question des éventuels doubles financements ou chevauchements entre les interventions des Fonds ESI au titre de programmes distincts et les financements LEADER/DLAL, en particulier dans les États régionalisés, sera gérée à l'aide du principe de complémentarité, cela afin de veiller à ce que toutes les actions soient complémentaires, quel que soit l'instrument qui les finance. L'option du fonds chef de file est évoquée pour les GAL plurifonds.</p> <p>La proposition de la Commission envisage une nécessité et un rôle accrus pour le travail en réseau dans le cadre de la PAC après 2020. Une forte continuité sera assurée pour les objectifs et tâches clés des réseaux, mais certains changements interviendront, dont les plus importants concerneront l'établissement d'un réseau unique PAC au niveau de l'UE appelé à remplacer les actuels réseaux REDR et PEI-AGRI. De même, les réseaux PAC nationaux chargés de l'agriculture et du développement rural remplaceront les actuels RRN, et le champ d'application du travail en réseau sera étendu pour englober aussi les deux piliers de la PAC. Quant au modèle de gouvernance du nouveau réseau à établir au niveau de l'UE, il doit</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

<p>Le travail en réseau pour l'innovation Antonella Zona, DG AGRI</p> <p>Q&R</p>	<p>encore être décidé. Les parties prenantes sont invitées à communiquer leurs avis à ce sujet.</p> <p>La proposition de nouvelle PAC vise à renforcer la dimension d'innovation du travail en réseau. L'objectif est de favoriser l'innovation et de soutenir l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les processus d'échange et d'acquisition de connaissances. Le nouveau réseau de la PAC servira, entre autres, de pont entre la PAC et la future politique de recherche « Horizon Europe ». Associés à des services de conseil et des réseaux de recherche, les réseaux de la PAC constitueront l'un des trois piliers des AKIS (systèmes de connaissances et d'innovation agricoles).</p> <p>La session de questions et réponses permet aux participants d'échanger leurs vues sur les aspects de travail en réseau des propositions. Des préoccupations sont exprimées concernant la disponibilité de fonds suffisants au titre de l'assistance technique FEADER pour l'accroissement des futures tâches des réseaux, d'une part, et la possibilité d'atteindre un bon équilibre entre les intérêts agricoles et ruraux dans la nouvelle structure, d'autre part. L'on fait remarquer que les gens doivent se sentir plus impliqués dans la gouvernance des réseaux, une réflexion utile pour définir le modèle de gouvernance du réseau de la future PAC. La Commission indique également que le réseau PEI-AGRI s'est avéré le plus réussi des cinq partenariats européens d'innovation et que ses activités se poursuivront même quand le réseau PEI-AGRI (qui est l'un de ses volets) sera fusionné dans le réseau de la future PAC.</p>
<p>Activités prévues du réseau</p>	
<p>12h00 – 12h15 Activités prévues du réseau – Michael Gregory, Point de contact du REDR</p>	<p>Michael Gregory présente le travail du point de contact (PC) du REDR, en particulier pour la période 2018-2019. Le plan de travail annuel du PC est structuré autour de six priorités. Trois de ces priorités portent sur le renforcement des capacités et les échanges entre pairs et visent à soutenir une mise en œuvre plus efficace et plus simple des programmes (par exemple, grâce à des séminaires sur les étapes clés de la planification stratégique de la PAC), à renforcer les RRN et les cellules d'animation (par exemple, grâce à des réunions des RRN de toute l'UE) et à améliorer et démontrer les réalisations LEADER/DLAL (par exemple, grâce à des événements liés à LEADER).</p> <p>Les trois autres priorités sont des priorités thématiques qui sont traitées par deux groupes thématiques spécifiques consacrés aux villages intelligents et à la généralisation de la bioéconomie et par un volet de travail thématique sur le renouvellement des générations.</p> <p>Les activités transversales sont l'analyse des PDR, la collecte et l'analyse des bonnes pratiques, la coordination des réseaux et la communication externe à travers les canaux en ligne et hors ligne.</p> <p>Le PC du REDR organise un événement de travail en réseau rural à Bruxelles en avril 2019 pour marquer le dixième anniversaire du travail en réseau rural. Les détails seront communiqués ultérieurement.</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

<p>12h15 – 12h30 Activités prévues du réseau – Hannes Wimmer, Mission d’appui à l’évaluation du REDR</p>	<p>Hannes Wimmer présente les trois principaux volets d’activités de la Mission d’appui à l’évaluation : offrir des orientations pour l’évaluation, renforcer les capacités des parties prenantes de l’évaluation et partager les connaissances. Il s’agit notamment d’organiser les groupes de travail thématiques, les formations à l’évaluation dans les États membres, les ateliers consacrés aux bonnes pratiques, ainsi que de réaliser les publications en ligne et hors ligne (lettres d’information et fiches).</p> <p>Les participants à la réunion et toutes les parties prenantes concernées par l’évaluation sont invités à faire état, à tout moment, de leurs besoins d’évaluation à la Mission d’appui à l’évaluation pour permettre à celle-ci de développer ses activités en en tenant compte.</p>
<p>12h30 – 12h45 Activités prévues du réseau – Véronique Reibholtz, Point de service du PEI-AGRI</p> <p>Antonella Zona, DG AGRI</p>	<p>Le plan de travail 2018 du Point de service du PEI-AGRI s’articule autour de trois priorités : favoriser un système prospère d’innovation agricole dans l’UE, promouvoir l’innovation dans la gestion des ressources naturelles et améliorer la résilience de l’agriculture, et renforcer les chaînes de valeur agricoles au sein d’une bioéconomie circulaire et décarbonisée. Le Point de service organise des ateliers et des groupes de réflexion consacrés à des thèmes liés à ces priorités. Il réalise aussi une évaluation du travail des Groupes opérationnels. En appui à cette évaluation, une enquête par e-mail a été envoyée aux États membres afin de permettre de mieux comprendre la mise en œuvre effective des activités des Groupes opérationnels du PEI-AGRI. Une nouvelle boîte à outils de passage au numérique en cours d’élaboration sera mise à disposition sur le site web du PEI-AGRI.</p> <p>Le sous-groupe « Innovation » a récemment fourni des indications sur le plan de travail du réseau PEI-AGRI en 2019, notamment au moins deux nouveaux séminaires, deux ateliers et cinq groupes de réflexion consacrés à des thèmes spécifiques. Même si certains de ces thèmes semblent très techniques, ils suscitent un vif intérêt parmi les parties prenantes de l’innovation. Le réseau PEI-AGRI contribuera aussi à l’événement de travail en réseau rural que le REDR organisera à Bruxelles en avril 2019.</p>

Session de l’après-midi

Assemblée des RR	
<p>14h15 – 14h30 Priorités de l’Assemblée, autoévaluation et rotation du GP Neda Skakelja, DG AGRI</p>	<p>Le Président déclare ouverte la session de l’après-midi, consacrée à la préparation de la 5^e Assemblée des réseaux ruraux, prévue pour le 11 décembre à Bruxelles.</p> <p>Les participants sont invités à partager leurs vues sur la première autoévaluation des réseaux ruraux de l’UE, qui a été menée en 2017. M. Skakelja fait savoir que, aux yeux de la Commission, l’autoévaluation est un outil très important qui permet aux réseaux ruraux d’évaluer l’efficacité et l’efficience de leurs activités, ainsi que de les améliorer et les adapter en permanence pour progresser vers la réalisation de leurs objectifs. Étant donné que le Groupe de pilotage a joué un rôle crucial dans l’élaboration de l’intensif processus d’autoévaluation et y a apporté de nombreuses</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

	<p>contributions, la Commission tient beaucoup à recueillir son feedback sur ce processus, ainsi que ses idées préliminaires pour les étapes suivantes.</p> <p>Les participants à la réunion expriment leur accord général sur l'importance de l'autoévaluation. Un participant estime que le fait de publier le rapport d'autoévaluation permettrait à toutes les parties intéressées d'accéder aux mêmes informations. La Commission consent à tenir compte de cette suggestion.</p> <p>Une deuxième question examinée est la réflexion concernant l'exercice de rotation, déjà évoquée lors de réunions précédentes du Groupe de pilotage. La Commission a reçu une question sur le calendrier de cet exercice et, après mûre réflexion, fait savoir qu'un exercice de rotation ne devrait pas être mené à ce stade, car le Groupe de pilotage ne s'est pas fermement prononcé contre l'idée, et compte tenu de l'état des lieux des discussions sur l'avenir.</p>
<p>14h30 – 15h00 Introduction à la session de travail David Lamb, PC du REDR</p>	<p>Les participants sont invités à discuter en détail des thèmes prioritaires à traiter lors de la prochaine Assemblée en décembre. Certains thèmes ont été décidés lors de la précédente réunion du Groupe de pilotage en mai, mais les participants suggèrent aussi d'autres thèmes inspirés des présentations de la matinée concernant la proposition sur la future PAC. Compte tenu du temps disponible, les thèmes prioritaires à débattre sont sélectionnés, puis classés par ordre de priorité par les participants en temps réel à l'aide du Mentimeter.</p> <p>Les thèmes suivants sont sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle des réseaux de la future PAC et celui des réseaux des AKIS ; - la formation des parties prenantes au sujet des indicateurs et systèmes de suivi de la future PAC ; - la vision à l'échelle de l'UE concernant le renouvellement des générations et l'amélioration de l'attrait des zones rurales. <p>Les participants se répartissent ensuite en trois groupes de travail, traitant chacun d'un thème spécifique.</p>
Discussions de groupe	
<p>15h10 – 16h30 Discussion de groupe suivie d'un feedback des groupes de travail</p>	<p><i>1. Le rôle des réseaux de la future PAC et celui des réseaux des AKIS</i></p> <p>L'Assemblée devrait discuter des nouvelles compétences, méthodes, connaissances et des nouveaux outils qui seront nécessaires pour les réseaux de la nouvelle PAC, à la fois au niveau des EM et de l'UE. Elle devrait aussi débattre de la meilleure façon de maximiser la valeur ajoutée des réseaux dans le nouveau cadre politique.</p> <p>Comme les parties prenantes s'engageront dans un réseau beaucoup plus vaste sous la nouvelle PAC, elles auront besoin de nouvelles compétences et connaissances. Il sera également important d'éviter les répétitions d'informations et de différencier la composition du réseau et la façon de mener son travail, en impliquant de nouvelles personnes. La forme de gouvernance la plus adaptée doit être définie.</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

Les autres thèmes à examiner concernent le rôle des réseaux de la PAC au sein des AKIS, notamment en rapport avec l'orientation suivie par les AKIS maintenant et à l'avenir.

Enfin, il importe de définir le rôle des réseaux lors de la période de transition, en se basant sur l'expérience accumulée au cours de ces dix années de travail en réseau en milieu rural.

2. La formation des parties prenantes au sujet des indicateurs et systèmes de suivi de la future PAC

Il est important de débattre de ce thème en Assemblée, car des mesures pourront ainsi être prises à temps dans les réseaux pour permettre aux parties prenantes de se préparer aux nouveaux programmes. Il convient d'identifier les parties prenantes appropriées et de les impliquer dans le projet. Les parties prenantes devraient comprendre les principaux indicateurs et être correctement informées à leur sujet, sur la façon de les définir et de fixer les valeurs cibles pour chaque indicateur. La préparation des systèmes informatiques en vue du nouveau système de mise en œuvre est une tâche essentielle à réaliser impérativement en temps utile.

Les réseaux jouent un rôle crucial en facilitant les échanges, notamment pour tirer des leçons de la période actuelle et se préparer à la période suivante. Sans se limiter aux formations, on peut prévoir des séminaires, des ateliers et des échanges entre pairs à organiser entre les parties prenantes du réseau, y compris les agences de paiement et les autorités de gestion. La cartographie des lacunes de données et les solutions trouvées par d'autres pour les combler seraient des informations utiles à exploiter.

Toutes les parties prenantes concernées devraient être associées au processus selon une approche multiniveaux en cascade, depuis le niveau européen jusqu'au niveau local en passant par les niveaux national et régional. Par ailleurs, il est fondamental de déterminer comment autonomiser les parties prenantes de chaque niveau pour qu'elles assument un rôle efficace dans le processus de suivi.

3. La vision à l'échelle de l'UE concernant le renouvellement des générations et l'amélioration de l'attrait des zones rurales.

Ce thème devrait être débattu en Assemblée, car il constitue l'un des objectifs spécifiques de la proposition de nouvelle PAC et aussi un défi d'ampleur pour les États membres, bien que les priorités et difficultés varient selon le contexte.

Le groupe discute de plusieurs bonnes pratiques issues de divers États membres qui peuvent inspirer de futures actions pour gérer ce thème. Dans de nombreux cas, ces pratiques font appel aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux pour mettre en place des services de conseil aux jeunes agriculteurs et nouveaux venus, faciliter les appariements et encourager l'apprentissage entre pairs parmi les jeunes agriculteurs. En général, il est crucial d'établir une infrastructure de base (par exemple des services sociaux) dans les zones rurales afin d'encourager les jeunes à

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

y rester et/ou y revenir. L'appui aux petites entreprises en dehors du secteur agricole revêt aussi une grande importance.

Toutes les parties prenantes rurales ont un rôle à jouer pour promouvoir le renouvellement des générations et l'attrait des zones rurales. Les RRN et le PC du REDR peuvent diffuser les bonnes pratiques, et ce dernier peut favoriser l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques (par exemple, via des séminaires). Les GAL et les projets soutenus par LEADER devraient continuer à accroître l'attrait des zones rurales.

Perspectives

16h30 – 17h00
Feedback,
perspectives et
remarques de
clôture
Neda Skakelja,
DG AGRI

Le degré d'intérêt et de participation constaté pour la réunion montre que le travail en réseau est un thème important pour l'Assemblée de décembre, surtout concernant l'implication des diverses parties prenantes et la valeur ajoutée du travail en réseau.

Sans nier l'intérêt manifeste suscité par l'examen de la future PAC, les discussions ont souligné l'importance de réfléchir au travail déjà accompli, d'en tirer des enseignements et de l'utiliser comme base pour poursuivre les progrès. L'autoévaluation et les échanges entre pairs sont cruciaux.

La Commission européenne et les réseaux ruraux européens continueront à préparer l'Assemblée, en s'inspirant des suggestions du Groupe de pilotage et en saisissant toutes les occasions de poursuivre les échanges avec toutes les parties prenantes intéressées. La Commission accède à la demande du Groupe de pilotage concernant une nouvelle présentation de la proposition de PAC – avec un accent particulier sur le réseau de la nouvelle PAC – et une mise à jour sur l'avancement des discussions relatives aux propositions de réforme à inclure dans l'ordre du jour de l'Assemblée.

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte